

Marseille · Lyon · Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 4 - Samedi 23 Janvier 1943

Organe au Service du Cinéma français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

PROBLÈMES DU JOUR

DU NEUF AVEC DU VIEUX ?

Dans «Candide», notre confrère Pierre Rocher vient de s'étonner « que M. Marcel L'Herbier ait accepté de tourner « La Vie de Bohème », le roman de Murger. »

Laissons, pour le moment, de côté les arguments que le Président de l'Association des Auteurs de Films fait valoir pour dissiper cet étonnement: il sera temps quand le film arrivera sur les écrans de se rendre compte si son auteur a eu raison ou tort de penser qu'il y avait dans l'histoire de Mimi, de Musette, de Rodolphe et de leurs compagnons de misère plus ou moins insouciantes les éléments d'un film lui permettant, ainsi qu'il l'a dit à M. Pierre Rocher, de « poursuivre la ligne qu'il s'est tracée » et de nous prouver que « Murger est d'aujourd'hui — beaucoup plus zizou que bien des zazous ».

Pour ma part, ce qui m'étonne ce n'est pas que M. Marcel L'Herbier ait accepté l'offre qui lui était faite de consacrer son talent à l'adaptation cinématographique du roman de Murger, mais bien qu'il y ait des producteurs — et qu'il y ait tant — qui tourment leur activité vers des sujets si souvent croisés qu'ils en sont usés et qui croient pouvoir faire du neuf — je veux dire: « du neuf intéressant » — avec du vieux.

S'il ne s'agissait que de M. Marcel L'Herbier s'attaquant, une fois de plus — est-ce la deuxième ou la troisième? — à « La Vie de Bohème », il n'y aurait pas tant de quoi pousser les hauts cris, car l'auteur de « Don Juan » et « Faust » a assez de talent et d'originalité d'esprit pour renouveler un sujet. Ce qui est grave, c'est de voir dans le même temps M. Christian-Jaques refaire « Carmen », M. Carmine Gallone refaire « Manon Lescaut », après que M. Roger Richobé a refait « Madame Sans-Gêne » et Marc Allégret « L'Arlésienne », MM. X... et Y... « Le Chapeau de Paille d'Italie » et « Les Deux Timides », pendant que d'autres s'attaquaient à « Monte-Cristo » et à « Fromont Jeune et Risler Aîné »...

Je crois savoir à peu près ce que l'on peut répondre — sans avoir besoin d'être producteur — pour justifier cette attitude: les temps sont durs, le goût du public est incertain, le choix des sujets est difficile, les bons scénarii ne courent pas les studios et, pour simplifier

le problème autant que faire se peut, n'est-il pas tout indiqué de s'intéresser à des œuvres qui ont fait leurs preuves non seulement en librairie ou sur les planches, mais encore sur les écrans? Ce qui a plu plaira et le public est toujours heureux de revoir et toujours prêt à aimer ce qu'il a aimé une fois!

Peut-être y aurait-il encore un autre argument à faire valoir en faveur de ces remises à l'écran de sujets ayant déjà une ou plusieurs fois fait leurs preuves et il est étonnant qu'aucun producteur n'y ait jamais eu recours, c'est qu'il n'est pas mauvais que de temps à autre le Cinéma puisse se rendre compte des progrès qu'il fait, de l'évolution qu'il accomplit, que le meilleur moyen dont il dispose pour procéder à ce constat étant de confronter un film d'aujourd'hui à un film d'hier, voire à un film d'avant-hier, que cette confrontation ne peut avoir tout son sens, toute sa valeur, que si elle a lieu entre des œuvres aussi exactement semblables que possible et dont les différences ne portent que sur les points capables de servir à l'estimation du progrès accompli, c'est-à-dire sur ce qui est plus particulièrement d'ordre cinématographique. Comment comparer « Boléro » à « La Roue »? Tandis que, par exemple, si l'on confronte « Le Chapeau de Paille d'Italie » de M. Cammage au « Chapeau de Paille d'Italie » de René Clair, on est immédiatement fixé! Le malheur est que le plus souvent — ainsi que le prouve l'exemple ci-dessus pris par hasard — le résultat obtenu n'est pas précisément celui qu'espéraient les responsables de la confrontation...

« Il n'y a rien de dangereux comme les comparaisons! Le jour où les producteurs s'en rendront compte sera un beau jour pour le Cinéma! En attendant, souhaitons bonne chance à tous ceux d'entre eux qui consacrent le meilleur de leur ingéniosité, de leur expérience, de leurs crédits à tirer de sujets plus ou moins célèbres, plus ou moins populaires, plus ou moins éprouvés des deuxièmes, des troisièmes moutures dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elles ne s'imposent pas, car elles ne sont en définitive que des solutions de facilité incapables de porter le Cinéma français à la place où nous aspirons tous à le voir!

René JEANNE.

« SECRETS »

Pierre Blanchar aime Marie Déa: c'est le secret de polichinelle; il est, pour tout le monde, « l'amoureux de Madame ».

Le secret de Marie Déa: elle se croit amoureuse du précepteur de son petit garçon, Gilbert Gil incarné ce jeune et séduisant professeur, qui partage avec Suzy Carrier le secret de leur amour réciproque.

« Secrets », le premier film de Blanchar metteur en scène, traite avec une mesure, un goût véritablement exquis, des insondables mystères du cœur. Aux artistes déjà nommés s'ajoutent Jacques Dumesnil, Marguerite Moreno, Carlettina, Max Dalban, Madeleine Geoffroy, pour composer une distribution de qualité: Le secret du succès.

UN SCANDALE POLITIQUE SANS PRECEDENT

Un scandale politique sans précédent fut celui que provoquèrent dans « L'Impartial », les révélations sur l'attitude du général comte de Morocq, pair de France, autrefois dit, l'excellent comédien Henry Bosc, et qui eut son épilogue dans l'immense décor de la Chambre des Pairs reconstituée au Studio des Buttes-Chaumont, pour cette scène dramatique du « Comte de Monte-Cristo », que Robert Verney a réalisé, en deux époques, pour Régina.

Scène poignante au cours de laquelle la belle Haydée (Lisa Delamare) confondit le général, félon non seulement à son ami Edmond Dantès, comte de Monte-Cristo (Pierre Richard-Willm), mais à son roi.

AU PAYS BASQUE

C'est en plein pays basque que se situe l'intrigue de « Haut-Le-Vent » que l'excellent metteur en scène Jacques de Baroncelli vient de réaliser, plus précisément à Lurdos. Aussi, rien d'étonnant, à ce que tous les personnages y soient animés de ce souffle âpre et sauvage qui caractérise les races montagnardes.

« Haut-Le-Vent » est en quelque sorte l'histoire des mœurs basques, de ces êtres braves jusqu'à la témérité mais indisciplinés et déserteurs.

Charles Vanel, Mireille Balin, Marcelle Géniat, Francine Bessy, Gilbert Gil sont les plus brillants interprètes de « Haut-Le-Vent » dont le scénario est de José Germain d'après un conte de Jean Vignaud, et les dialogues de Paul Vialar.

Nos Informations...

PARIS

— Pour le compte du groupe « Films Orange-Cyrnos Films », Maurice Cam portera à l'écran « Tigris », un roman policier de Marcel Allain, l'auteur de « Fantomas ». La distribution n'est pas encore arrêtée; néanmoins nous pouvons indiquer que Pierre Jourdan, qui s'est révélé dans « Le Voile Bleu », en fera partie. Le film sera réalisé en mars, au studio des Buttes-Chaumont.

— Bernard Roland vient d'entreprendre, aux studios Photosonor, la réalisation du « Soleil de Minuit », d'après le roman de Pierre Benoit. Pierre Léaud est l'auteur de l'adaptation de ce film dont Charles Exbrayat a écrit les dialogues.

— Nous apprenons que M. Raymond Borderie, le sympathique directeur de la production Pathé, a été victime d'un léger accident de ski qui le tient immobile depuis quelques jours.

— L'équipe fraternelle Jacques et Pierre Prévert, depuis le 7 janvier, tournée aux studios Pathé « La Bourse ou la Vie » (ex-« L'honorabile Léonard »). C'est une fantaisie cinématographique qui a pour principaux interprètes: Charles Trenet, Pierre Brasseur, Julien Carette, Denise Grey, Gaby Wagner, Delmo et Madeleine Suffel.

— On a de nouveau repris le projet de tourner « Les Roquevillard » d'Henri Bordaux. Cette fois-ci, c'est sérieux. Le premier tour de manivelle sera donné le 22 février au studio Photosonor de Courbevoie, pour le compte de la Société Sirius. Le film est mis en scène par Jean Dréville et les rôles principaux sont tenus par Charles Vanel et Annie Ducaux.

— Henri Rust fera ses débuts dans la mise en scène avec « Le Grand Gondou ». Dans ce film, Maurice Chevalier tiendra le rôle d'un célèbre illusionniste.

MARSEILLE

— La majorité des salles marseillaises, dès cette semaine, a choisi le mercredi pour le changement de programme. En raison du succès remporté durant sa première semaine d'exclusivité à l'Odéon, « L'Appel du Bled » a été maintenu une deuxième semaine à l'écran de cet établissement.

« La Duchesse de Langeais » continue de connaître l'accueil le meilleur au « Capitole ». Le film de Jean Delannoy, « L'Assassin à peur la Nuit » a effectué une sortie très attendue au tandem « Pathé-Rex ». Au programme du tandem « Majestic-Studio » figure « Sergeant Berry ».

— M. Georges Drouet, directeur du département des scénarios de la société Pathé, était de passage ces jours-ci à Marseille. Il est en train d'organiser dans les principales villes de la zone libre un service de recherches de scénarios originaux et d'adaptations. Au cours de sa visite à Marseille, M. Drouet a conféré avec Benno Vigny, René Jeanne, Charles Ferd et M^{me} Cendrène de Portal.

NICE

— Alfred Adam, auteur dramatique et interprète de « La Vie de Bohème », a revu les dialogues de ce dernier film.

— On va tourner sur la Côte « La Légion des Vivants ». Le titre est d'O.-P. Gilbert.

— Viviane Romance a terminé les prises de vues de « Carmen ». Elle revient en France et son prochain film sera tourné à Nice. C'est Henry Gisul qui sera son partenaire dans cette nouvelle production.

— Yvan Noé est rentré de Paris où il a réglé les questions officielles se rapportant à sa prochaine production. C'est vraisemblablement dans le courant du mois de mars qu'il donnera le premier tour de manivelle de « La Cavalcade des heures ».

TOULOUSE

— L'aimable directeur de l'Agence Régina, M. Ramelet, nous signale la belle activité de cette firme dans la région de Toulouse. C'est ainsi que la sortie du « Bienfaisant », qui vient de s'effectuer à Limoges, a réalisé dans la capitale toulousaine le chiffre coquet de 93.000 fr. de recettes. « Monte-Cristo » sur lequel Régina fonde de grands espoirs sortira vraisemblablement au Trianon de Toulouse le 11 février. Enfin la reprise de « Michel Strogoff » continue à battre les records, à Tarbes et à Pau notamment.

— Parmi les recettes des premières visions récemment projetées à Toulouse, signalons: « Sortilège Exotique » (150.860), « La Duchesse de Langeais » (684.338 en 3 semaines), au Trianon; « Sergeant Berry » (2 semaines: 385.012), « Danse avec l'Empereur » (229.756), « Mariage d'amour » (245.186), « L'heure des adieux » (205.105), aux Variétés; « La Tosca » (248.703 fr.), « Devoir d'Abou » (318.179), « Pontarral » (deux semaines: 636.167), au Plaza, « Faux Croupilles » (171.295), « Croisade des Chevaliers » (419.394 fr. en 2 sem.), « La Sorcière Fantastique » (269.932), au Gaumont.

— Les « Sélections Cinématographiques du S.-O. » que dirige avec autorité M^{me} Leclerc viennent de présenter avec succès au « Cinéac » trois belles productions Francinex: « Béatrice Cenci », « Terre de Feu » et « Léon de Chimie » à 9 heures, un film en tout point ravissant.

— Malgré les « bobards », les « Visiteurs du Soir », chef-d'œuvre du film français et du film tout court, a réalisé de fort belles recettes au Gaumont durant deux semaines (472.616 fr.). Il est certain qu'en période normale ce joyau d'art eût provoqué une véritable « bataille d'Hernani » pour le plus grand bien du cinéma et de la pensée. Une reprise de la splendide réalisation de Marcel Carmé s'impose et nous sommes bien persuadés que M. Bouteil n'y failira pas.

PRESENTATIONS

TOULOUSE

Mercredi 3 février
à 10 h., au « Cinéac » (présentation)
« Feu Sacré » (Eclair-Journal)

Mercredi 10 février
à 10 h., au « Cinéac » (présentation)
« La Grande Marnière » (Eclair-Journal)

UNE CREATION DE MIREILLE BALIN

Dans « L'Enfer du Jeu », un excellent film d'action, de mouvement et d'aventures, réalisé par Jean Delannoy, d'après un roman de Maurice Dekobra, Mireille Balin a trouvé un rôle qui lui convient parfaitement. Elle personnifie Mireille, une jeune actrice en tournée en Extrême-Orient qui se trouve seule et désemparée à Canton, lors d'un bombardement. Elle est emmenée par une patrouille japonaise et risque d'être fusillée comme espionne. Mais un certain Warnel Krall, homme mystérieux, intervient en sa faveur. Ce Warner Krall qui est trafiquant d'armes, la conduit à bord de son yacht près de Hong-Kong.

Que va-t-il arriver à Mireille? Si vous voulez le savoir et vous ne regretterez certainement pas d'avoir satisfait votre curiosité, il vous suffira d'aller voir « L'Enfer du Jeu », qu'interprètent outre Mireille Balin, Sessue Hayakawa, Pierre Renoir, Louise Carletti, Roland Toutain, Henri Guisol, Jim Gerald et Georges Laines.

UN FILM A LA GLOIRE DE L'ESPRIT COLONISATEUR FRANÇAIS

A un moment où nos regards se tournent vers nos possessions de l'Afrique du Nord et que nos douloureuses pensées s'éclaircissent à la mémoire de l'admirable labeur colonisateur déployé par bien des nôtres pour donner à la France son Empire colonial, un film vient de sortir qui indique d'éclatante façon l'abnégation et le courage des colons français. Il s'agit de « L'Appel du Bled », une réalisation de Maurice Gleize qui dépeint, en de belles images tout imprégnées de l'éclatante lumière des confins sahariens, l'amour de deux êtres jeunes établis dans une contrée jadis stérile et rendue fertile grâce à leur travail intelligent. Ces deux jeunes colons prennent dans « L'Appel du Bled » les traits de Madeleine Sologne et Jean Marchat.

DE LA BAGARRE...

Jean Choux vient d'effectuer avec les principaux interprètes de « Port d'Attache » un raccord qui est aussi un record. René Dary et Alfred Adam se sont lancés à corps perdu dans la bagarre qui clôture le film. Ce ne fut pas du chiqué. Si René Dary « sonna » fort convenablement son adversaire, Alfred Adam se défendit avec une énergie farouche et la marque des coups échangés témoigne de l'ardeur des combattants.

Odette JOYEUX
François PERIER



dans

LETTRES

D'AMOUR

(Production 'SYNOPS')

Fernand Ledoux - Jean Chevrier
Ginette Leclerc
et
Micheline Francey
dans

La Grande Marnière

d'après le roman de George OHNET.

« Belait-Journal »

LYON 22, Rue de Condé Franklin 05-45	MARSEILLE 103, Rue Thomas National 23-65	TOULOUSE 10r. Claire Paulhac Tél. 221-36
---	---	---

Un film de Pierre Blanchar

SECRETS

avec

Pierre Blanchar - Marie Déa
Jacques Dumesnil - Marguerite Moréno
Gilbert Gil - Suzy Carrier
et la petite Carlettina



LA FEMMIE PERDUE

Triomphe et triomphera partout...

Bientôt
FERNANDEL

dans

le film le plus izzésistiblement
dzôle de l'année

NE LE CRIEZ PAS SUR LES TOITS

Société Marseillaise des Films Gaumont
(Les Films Marcel Pagnol S.A.)

Pour vos **TICKETS** d'Entrée
POUR VOS AFFICHES & AFFICHETTES

POUR
TOUS VOS
IMPRIMÉS
IMPRIMERIE
170, La Canebière
Téléph. Lycée 33-88
— MARSEILLE —

Un puissant drame
de la montagne...



IPAYSAN
IPARJURIE
ou
« LE TESTAMENT MAUDIT »

Marseille - Lyon - Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 4 - Samedi 23 Janvier 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

C. O. I. C.

DECISION N° 41

En regard des nouvelles restrictions d'électricité, qui réduisent à cinq jours la semaine ouvrable dans les Studios, la *Décision N° 41* indique différentes mesures pour protéger la durée des contrats et traite de la question des salaires pour les journées chômées.

DECISION N° 42 RELATIVE AUX ECONOMIES D'ELECTRICITE A REALISER DANS LES THEATRES CINEMATOGRAPHIQUES

En raison du rationnement de l'électricité imposé aux usagers par le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, et en vue de maintenir l'activité maxima compatible avec les mesures de réduction,

Le Comité de direction décide qu'à dater du 10 janvier 1943 :

ARTICLE PREMIER. — L'utilisation des éclairages indirects est interdite dans tous les théâtres cinématographiques.

ART. 2. — L'utilisation de la lumière électrique servant à toutes fins publicitaires est interdite dans les halls et dans les salles de tous les théâtres cinématographiques.

ART. 3. — Les éclairages autorisés ne pourront pas être utilisés dans les halls de théâtres cinématographiques avant le coucher du soleil.

ART. 4. — Aucun théâtre cinématographique ne pourra donner plus de 24 séances par semaine.

ART. 5. — Toutes les salles cinématographiques devront fermer un jour par semaine, le mardi, et leur contingent d'électricité sera abattu au prorata.

ART. 6. — Toutefois, en ce qui concerne les salles d'exclusivité de Paris, à la demande du Gouvernement et pour les raisons de prestige qui s'attachent au lancement des grands films d'une part, et, d'autre part, en raison de l'importance proportionnelle des recettes réalisées par ces salles, le nombre de séances actuellement données dans les salles figurant sur la liste jointe peut être maintenu sans qu'il puisse, pour cela dépasser le maximum prévu de 24 séances (la fermeture obligatoire du mardi leur étant cependant applicable).

ART. 7. — Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera, sous préjudice des sanctions prévues par les lois du 16 août et 26 octobre 1940, au retrait immédiat de la carte d'identité professionnelle.

Paris, le 5 janvier 1943.

Le Comité de Direction :
M. ACHARD, A. DEBRIE,
R. RICHEBE.

DECISION N° 43

Les restrictions sur l'électricité et la pénurie de pellicule ont contraint le C. O. I. C. à attribuer à chaque production un contingent de courant électrique et de pellicule négative strictement calculé.

En tenant compte de ces faits, et en raison des graves conséquences qu'entraînerait pour la profession tout dépassement de consommation de ces éléments, la *Décision N° 43* met chaque intéressé devant ses devoirs et ses respon-

sabilités et décide des mesures propres à limiter la consommation de l'électricité et de la pellicule durant la réalisation de chaque film.

Des sanctions sont prévues, elles vont jusqu'au retrait définitif de la carte d'identité professionnelle.

DECISION N° 44

DEFINISSANT POUR L'EXPLOITATION DES SALLES CINEMATOGRAPHIQUES DE NOUVELLES FAUTES PROFESSIONNELLES ET PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE LEUR EXAMEN.

ARTICLE PREMIER. — Seront dorénavant considérées comme fautes professionnelles et passibles des sanctions prévues à l'art. 7 de la loi du 16 août 1940 :

1° L'absence de déclaration, les fausses déclarations adressées par les exploitants de salles aux maisons de Distribution de films et au Service du Contrôle des Recettes du C. O. I. C. concernant les recettes réalisées lors de la projection des films cinématographiques.

2° La projection d'un film en dehors des jours, heures ou lieux prévus au bon de commande.

3° L'observation de la mise en demeure prévue à l'article 4 et, en général, toutes les infractions à la décision n° 6 du C. O. I. C.

ART. 2. — Les infractions prévues à l'article ci-dessus peuvent être soumises à l'examen d'une Commission créée au sein du C. O. I. C.

ART. 3. — Cette Commission se compose de :

Un représentant du Comité de Direction du C. O. I. C. ;

Deux distributeurs désignés par le Président de la Sous-Commission consultative des Distributeurs ;

Deux exploitants désignés par le Président de la Sous-Commission des Exploitants ;

Le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique du C. O. I. C. ;

Le Chef du Service d'Etudes juridiques du C. O. I. C. ;

Le Commissaire du Gouvernement peut assister ou se faire représenter aux séances de cette Commission.

ART. 4. — Si la Commission d'examen estime que l'irrégularité relevée résulte d'une erreur, elle charge le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique de mettre l'exploitant en demeure de régler les Distributeurs lésés dans les quinze jours.

ART. 5. — Par contre, si la Commission constate qu'il y a fraude, elle propose l'application des sanctions prévues par les lois des 16 août et 26 octobre 1940, à savoir :

1° L'interdiction temporaire ou définitive pour le délinquant d'exercer ses fonctions ;

2° Une amende au profit du Trésor à l'encontre du délinquant, pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires réalisé par les recettes brutes réalisées au cours des douze mois qui ont précédé la constatation de la fraude par la Commission.

ART. 6. — Cette décision entre en vigueur dès sa parution dans le journal *Le Film*.

Paris, le 18 décembre 1942.

Le Comité de Direction :
M. ACHARD, A. DEBRIE,
R. RICHEBE.

UN ACCORD EST INTERVENU ENTRE LE C. O. I. C. ET LA DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET DU TIMBRE

Par lettre circulaire N° 449 du 10 décembre 1942, des instructions précises viennent d'être données à MM. les Directeurs de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Cette circulaire rappelle d'abord les errements auxquels donnait lieu la surveillance du droit du timbre sur les billets dont le prix excède 10 fr. et de la taxe sur les affiches lumineuses non permanentes.

« En vue de faciliter à ce dernier point de vue, les investigations des agents de contrôle, de nombreux directeurs ont pris pour règle, de subordonner l'octroi de l'autorisation de payer sur états les droits de timbre de quittance à la délivrance d'une ou plusieurs cartes permanentes d'entrée gratuite dans l'établissement du pétitionnaire, estimant que les facilités accordées par l'article du 27 juin 1934 doivent être réservées aux seuls entrepreneurs de spectacles qui, en se soumettant par avance aux nécessités du contrôle des projections lumineuses, témoignent de leur intention de remplir scrupuleusement l'ensemble de leurs obligations fiscales. »

La circulaire précise que ces errements doivent cesser par suite des pouvoirs dont le C. O. I. C. dispose pour contrôler les mouvements de billets et les recettes des exploitations ; pouvoirs qui ont conduit le C. O. I. C. à interdire formellement aux exploitants de délivrer des cartes d'entrée gratuite.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées entre le C. O. I. C. et la Direction Générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre :

I. — Droits de timbre de quittance payements sur états

A l'avenir, MM. les Directeurs devront s'abstenir d'exiger des entrepreneurs de cinéma qui demandent à bénéficier des facilités prévues par l'article du 27 juin 1934, la délivrance de cartes d'entrée gratuite. Les prescriptions de la circulaire autographiée du 3 août 1932 (3° Division, 3° Bureau, N° 198 bis) sont maintenues expressément. Par conséquent, les autorisations de payer sur états les droits de timbre de quittance ne seront accordées, en principe, qu'aux contribuables présentant des garanties sérieuses de solvabilité et d'exactitude. Mais, sous cette réserve, les demandes intéressées, devront être examinées dans l'esprit le plus large. En raison du format très réduit retenu par le Comité, l'apposition matérielle des timbres sur les billets soulèverait, en effet, d'énormes difficultés.

Le C. O. I. C. appelle l'attention de ses ressortissants sur les risques qu'ils encourraient en ne se conformant pas strictement aux époques de paiement déterminées par l'Administration et, le cas échéant, prendre toutes mesures en son pouvoir pour contraindre les retardataires à régulariser leur situation.

Le Chef de Centre de la Région de Marseille :
J. DOMINIQUE.

II. — Affiches lumineuses non permanentes

Le C. O. I. C. signale à MM. les Exploitants qu'ils n'ont, sous aucun prétexte, à s'opposer à l'exercice du droit de contrôle des agents de l'Administration en la matière — droit qui implique l'accès permanent à l'intérieur des salles de spectacles, mais non la concession obli-

gatoire d'une place assise.

En vue d'éviter tous abus, MM. les Directeurs désigneront, pour chacune des villes importantes de leur département, un ou, au besoin plusieurs employés supérieurs, auxquels la surveillance des salles incombera exclusivement. Dans les autres localités, le contrôle sera confié à l'un des agents qui s'y trouvent en résidence à défaut, à un agent de l'extérieur.

Chacun des agents ainsi désigné sera pourvu d'une carte ou ordre de service, établi par les soins de la Direction dont il dépend, et l'habilitant à exercer sa mission dans toutes les salles de cinéma ouvertes sur le territoire des villes ou communes qui y seront indiquées, sans distinction suivant qu'elles ont, ou non, souscrit la déclaration prévue par l'article 153 du Code du Timbre.

Ces cartes seront rigoureusement personnelles et leurs titulaires devront toujours être en mesure, lorsqu'ils la présenteront à l'entrée d'une salle, de justifier en même temps de leur qualité par la production de leur commission ou de leur carte d'identité administrative.

L'accès de toutes les entreprises de cinéma devra immédiatement être accordé aux agents qui seront en règle.

CHANGEMENTS DE PROGRAMME

A la suite de la fermeture des établissements cinématographiques, le mardi, il est recommandé à MM. les Exploitants d'envisager le changement de programme le mercredi au lieu du jeudi.

En conséquence, nous engageons MM. les Directeurs de cinéma de la ville de Marseille d'apporter aux Maisons de distribution, dès le mardi matin, le programme ayant terminé la semaine.

Cette façon de procéder permettra aux agences de vérifier le programme avant de le reexpédier à une autre salle.

L'Exploitation n'aura, d'ailleurs, qu'à gagner à l'application de ces recommandations.

Le Chef de Centre de la Région de Marseille :
J. DOMINIQUE.

A la suite des mesures de restrictions imposées à la consommation d'électricité, la fermeture obligatoire, le mardi, de toutes les salles de cinéma a été prescrite sur tout le territoire français.

Dans le but d'unifier le jour de changement de programme dans toute la France, et après avis du Délégué général de l'Exploitation et de la Distribution, le C. O. I. C. demande que le jour de changement de programme dans toutes les salles du Centre de Lyon soit fixé au mercredi de chaque semaine.

Cette mesure est applicable à partir du mercredi 27 janvier 1943.

Le Chef de Centre de la Région de Lyon :
M. AUBIER.

SOUSCRIPTION
POUR LES ŒUVRES SOCIALES
DU CINEMA

Le Président de la Commission des Œuvres Sociales, M. Ghiglione, vient d'adresser aux directeurs de maisons de location de films et aux directeurs de cinémas qui n'ont pas encore versé à la souscription, une lettre dans laquelle il leur demande de joindre leur souscrip-

tion à celles déjà réunies.

Certes, le total atteint à ce jour n'est pas négligeable, et nous remercions tous ceux qui ont déjà répondu à notre appel.

Mais, si l'on se place au point de vue de l'importance et de l'activité de notre industrie, on ne peut qu'être frappé de la modicité de cette somme, d'autant plus que les besoins ne cessent d'augmenter.

Il faut que le Service des Œuvres Sociales réalise son programme d'entraide sociale. Pour cela de grands moyens financiers sont indispensables. Envoyez votre souscription. Que les retardataires se hâtent, les déshérités de la corporation sont nombreux. Faire tout envoi au nom de M. Dominique, souscription Œuvres Sociales, par mandat ou chèque bancaire, à l'exclusion de tous autres modes de versement.

3° LISTE

M. Sezil, Athénée-Cinéma,
Lunel 100 »
M. Rouquet, Cinéma du Terrail, à Bonnièux 50 »
Personnel du Cinéac Le Petit Provençal 165 »
M. Tujague, Comedia-Cinéma, à Port-Vendres 100 »
M. Didé, Mécanique de précision, 35, rue Fongate, Marseille 1.000 »
M. Grand, Rialto-Cinéma, Montoux 250 »
Western Electric, Marseille Deseina, Marseille 100 »
M. A. Lignon 500 »
M. Paul Lignon 100 »
à Narbonne 600 »
M. Gloriot, Robur-Film, Marseille 300 »
M. Moulins, Royal-Cinéma Régional 100 »
M. Restoule, Rex Cinéma à Anduze 100 »
M. Mucchielli, Cyrnos Films Marseille 1.500 »
M. Le Garo, Comedia Cinéma, La Grand-Combe 1.100 »
M. Grillard, Cinéma-Palace, Lézignan 500 »
M. Toule, Cinéma à Fontvieille 200 »
M. Moullet, Café Cinéma à Pernes 200 »
M. Briquet, Théâtre de Cuers M. Cleuziou, Cinéma à Besseges 250 »
M. Rouquet, Modern-Cinéma, Villeneuve-les-Béziers 200 »
M. aSurel, Rex à Carpentras 150 »

Total de la 3° liste .. 9.165 »
Précédentes listes 34.100 »
Total à ce jour 43.265 »

LA COOPERATIVE DU CINEMA

Le Service des Œuvres sociales est heureux d'informer les membres de la Corporation que ses démarches en vue de créer, pour eux, une coopérative d'alimentation viennent d'aboutir.

M. Savon-Pellron, directeur du *Petit Marseillais*, a bien voulu accepter l'affiliation des travailleurs de l'industrie cinématographique à sa Coopération, l'une des plus importantes de la Région.

Le Service des Œuvres Sociales (Marquage) peut les détails pratiques de cette organisation (on se doute de leur complexité) et communiquera la date à laquelle commencera de fonctionner cette nouvelle réalisation.

UNE IMPORTANTE REUNION A NICE

Une importante réunion de personnalités cinématographiques franco-italiennes a eu lieu ces jours-ci à Nice à l'occasion de la première session du Conseil d'Administration de la Société Méditerranéenne de Films.

M. Louis E. Galey, directeur de la Cinématographie Nationale, accompagné de M. Eitel Monaco, directeur du Cinéma national Italien, de MM. V. G. Sampieri, délégué du Cinéma Italien à Paris, Luigi Freddi, directeur de la « Cinecitta », Barotolo, Parruci, André Paulvé, Marcel Vandal, Sarrus, Siere et Riedinger, a visité les studios de la Victorine où Marcel L'Herbier tourne la production Scaler « La Vie de Bohème ». Les visiteurs ont admiré les grands décors érigés pour ce film, entre autres le Quai aux Fleurs et le Jardin du Luxembourg.

Pendant l'entretien qu'il a eu avec Marcel L'Herbier, M. Galey a déclaré que l'on ouvrirait très prochainement à Paris le Conservatoire des Arts Nouveaux qui comprendra l'enseignement du cinéma, de la radio, des disques, du jazz et du music-hall.

M. Marcel Vandal, directeur de la Cimep, est reparti pour Paris. Il reviendra dans une quinzaine de jours sur la Côte pour mettre définitivement sur pied le plan de production de cette société pour l'année 1943.

PRESENTATIONS (en applications de la décision n° 14 du C. O. I. C.)

LYON

Mardi 16 février
A la « Scala-Cinéma »
(Présentation)

A 10 h., *Au Gré du Vent*
A 15 h., *Paysan Parjure*
A 16 h. 30, *Pilote malgré Lui*
(A. C. E.)

Mardi 23 février
A la « Scala-Cinéma »
(Présentation)

A 10 h., *La Fausse Maîtresse*
A 20 h. 30, *Défense d'aimer*
(A. C. E.)

AGENCE
D'INFORMATION
CINÉGRAPHIQUE

de la Presse Française et Etrangère
(Hédomadaire)

Directeur : Marc PASCAL

2, boulevard Baux
(Pointe-Rouge)
MARSEILLE

Tél. : Dragon 98-80
C. C. Postaux
Marc PASCAL, 818-70 - Marseille

Abonnement : UN AN, 60 fr.

REPRODUCTION AUTORISEE

Le Gérant : Marc PASCAL
Imprimerie : 170, La Canebière

Bientôt...
Mireille Balin
Sessue Hayakawa
Pierre Renoir
Louise Carletti
dans
L'ENFER DU JEU
avec
Henry Guisol, Jim Gérald
Georges Lannes, Roland Toutain

Deux Films de
René DARY
♦
Mélodie pour Toi
Après l'Orage

Edwige Feuillère,
Raymond Rouleau
André Luguet
dans
une comédie légère au rythme endiablé
L'Honorable Catherine
Un film de Marcel L'Herbier
Sélections Cinégraphiques du Sud-Ouest
56, Bd Carnot - TOULOUSE

Midi Cinéma Location TOULOUSE
ARLETTY
JEAN TISSIER
ALERME
dans
L'AMANT DE BORNIEO

S. E. L. B. FILMS vous présente
ses documentaires inédits
GUIGNOL MARIONNETTE de FRANCE
présenté à l'écran par FERNANDEL
TOULOUSE connue et inconnue
LE CUIR
LA SYMPHONIE DE LA MER
LA GRANDE CHARTREUSE
LES BOMBES
LES CANTS
AUX PORTES DU SAHARA
MYSTERE DES ONDES
LYON 32, Rue Grenette
TOULOUSE 21, Rue Maury
BORDEAUX 2, Rue Segalier

Le Numéro de JANVIER
des Editions trimestrielles
de la Revue de grand Luxe
LE NOUVEAU FILM
LE NOUVEAU-FILM
va paraître
Prix : 25 frs
"Les Clarettes"
Av. de la Favorite
CANNES

TOUS
connaissent les grosses recettes
avec
LE JOURNAL TOMBE A 5 HEURES
Hélios-Film MARSEILLE
Lyon-Cinéma LYON
France-Film TOULOUSE